

LISTE DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR UN DOSSIER D'AIDE JURIDICTIONNELLE

- VOTRE ÉTAT CIVIL

- ✓ Copie de votre pièce d'identité : carte nationale d'identité recto verso ou passeport

- LES JUSTIFICATIFS DE VOS REVENUS

- ✓ Dernière déclaration de revenus
- ✓ Dernier avis d'imposition sur le revenu
- ✓ Dernier revenu :
 - Dernier bulletin de salaire de l'année précédente (*si vous avez cumulé plusieurs emplois dans l'année écoulée, merci de nous transmettre le dernier bulletin de salaire de chaque emploi concerné*)
 - Dernier Bulletin de salaire de l'année en cours (*si vous avez cumulé plusieurs emplois dans l'année écoulée, merci de nous transmettre le dernier bulletin de salaire de chaque emploi concerné*)
 - Et/ou avis Pôle Emploi (*Aide au Retour à l'Emploi, ARE - Allocation Spécifique de Solidarité, ASS, etc.*) des 12 derniers mois
 - Et/ou avis de la CPAM (*versement d'indemnités journalière, pension d'invalidité, etc.*)
- ✓ Dernier bilan comptable (*pour les artisans, commerçants ou exploitants agricoles*)
- ✓ Dernier avis de la CAF des sommes versées au titre des allocations familiales

- LE CERFA DE DEMANDE D'AIDE JURIDICTIONNELLE

Vous devez remplir un exemplaire du Cerfa 15626*02.

Vous pouvez le trouver sur le site : https://erga-avocats.com/cerfa_15626-02.pdf

Dans la mesure du possible, nous vous remercions de bien vouloir remplir les parties :

- 1 • Votre état civil et informations personnelles
- 2 • Votre foyer

Et de signer en bas de la 4^{ème} page en indiquant le lieu et la date de la signature.

Nous vous remercions de ne pas remplir les parties :

- 3 • Votre demande
- 4 • Votre situation financière et patrimoniale

Nous le ferons pour vous !

ATTENTION : Vous êtes peut-être couvert par un contrat d'assurance de protection juridique ou tout autre système de protection équivalent permettant de prendre en charge les frais nécessaires à la défense de vos intérêts en justice.

Vous devez vérifier si vous êtes couvert par un contrat d'assurance de protection juridique auprès :

- de votre organisme d'assurance habitation ;
- et de votre banque.

Si vous êtes couvert par un tel contrat, nous vous remercions de nous communiquer :

- la grille des honoraires pris en charge ;
- les coordonnées de la personne en charge de votre dossier de protection juridique (email – adresse – numéro de téléphone) ;
- une copie de votre contrat.

